

# LE BUDGET 2014 EN QUELQUES CHIFFRES

## BUDGET

**140,2 M€**

Le budget 2014 du Conseil général de la Lozère s'établit à 140,2 M€.

Ce budget permet à la Collectivité de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement, de maintenir un niveau élevé d'investissement, de maîtriser l'endettement et d'assurer la stabilité de la fiscalité.

## INVESTISSEMENT

**41,6 M€**

La construction du BP 2014 s'est fondée, cette année encore, sur la volonté de **maintenir une section d'investissement dynamique et forte** dans un contexte économique et social toujours difficile.

Au budget primitif 2013, la section d'investissement représentait un montant de **878 € par habitant** contre 416 € pour la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

## EPARGNE BRUTE

**13,7 M€**

13,7 M€ qui conditionnent la capacité du Département à investir.

Il convient donc d'apporter une attention particulière à cet indicateur, afin qu'il n'atteigne pas un niveau inférieur à 10%.

Au BP 2014, ce taux sera de 12,19 % (contre 11,48 % au BP 2013).

## FISCALITE

**+ 3%**

3% d'augmentation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Afin de respecter nos engagements prévus par la convention sur le fonds de soutien 2ème part, approuvée par l'Assemblée départementale et signée le 31 octobre 2013 avec l'Etat, nous prévoyons une augmentation de ce taux a minima : soit 3 %. L'engagement portait sur une fourchette de 3 à 7%.

Le taux passe donc de 19,36 % à 19,94 % ce qui représente une augmentation effective de la taxe de 5 à 8 € selon la valeur locative de l'habitation.

## EMPRUNT

**15,8 M€**

La capacité de désendettement au 31/12/2013, était de 2,57 ans.

Au budget primitif 2013, l'endettement moyen par habitant des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants était de 667€ contre **414€ pour le département de la Lozère.**

## LES RECETTES

En 2014, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à 112,252 M€.

Nos recettes évoluent seulement de +0,83% et retrouvent ainsi le niveau de 2012.

Deux nouvelles recettes créées par la Loi de Finances 2014 abondent le budget :

- l'une au titre de la compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). Elle correspond au transfert des frais de gestion Etat de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties soit **4,2 M€**,
- la deuxième au titre de la péréquation : le fonds de solidarité. La recette attendue est de **0,3 M€**.

**Ce montant est loin de combler la perte de recettes de - 3,5M€ que nous avons subie en 2013** dans le cadre du Fonds de péréquation DMT0.

Et la perte attendue en 2014 sera identique : - 3,5M€. Le fonds de soutien (1ère et 2ème part) n'est en effet pas renouvelé.

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2014 représente une section de fonctionnement de 117,4 M€.

Les dépenses de fonctionnement restent contenues. Néanmoins, en prenant en compte les dépenses contraintes qui s'imposent à nous, elles sont en augmentation de 3,10 % car elles intègrent de nouvelles mesures réglementaires décidées au niveau national qui viennent impacter notre budget.

Ces dépenses contraintes représentent + 2 M€ et correspondent aux augmentations de cotisations sociales obligatoires, à l'évolution des dépenses d'aide sociale, à la revalorisation du RSA, à la réforme des rythmes scolaires augmentant le coût des transports, etc.

### 3 GRANDES CATÉGORIES :

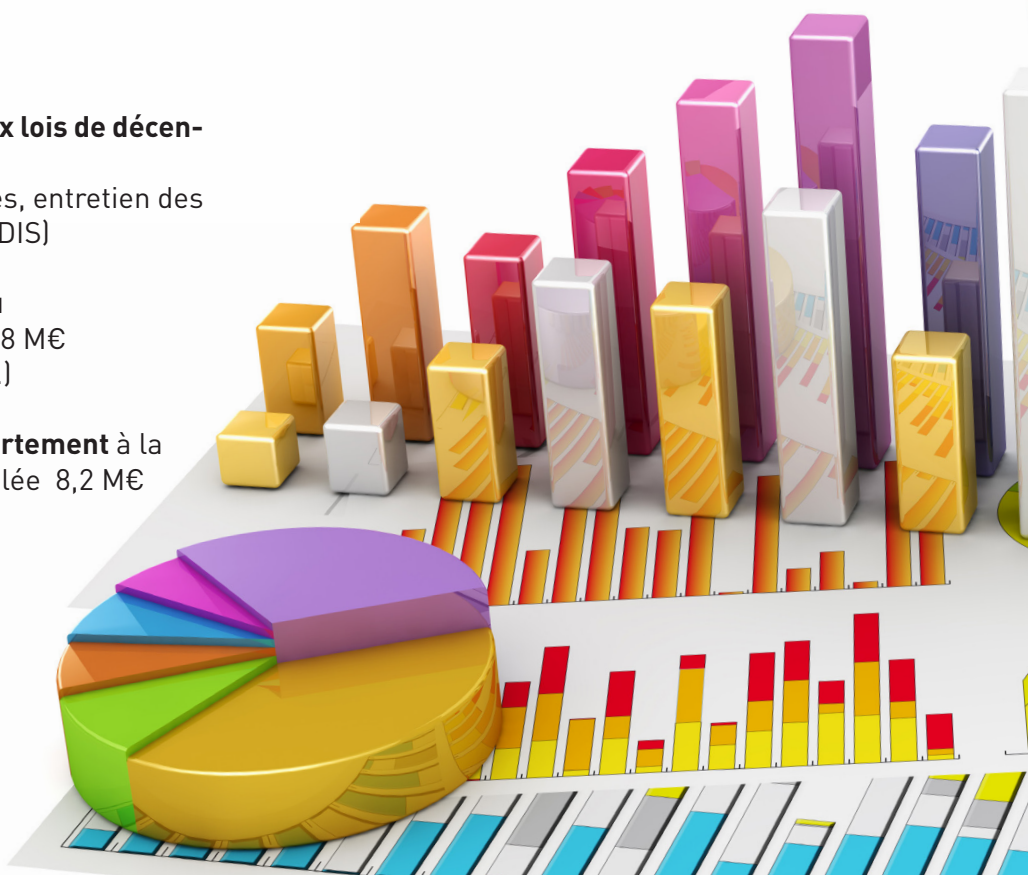
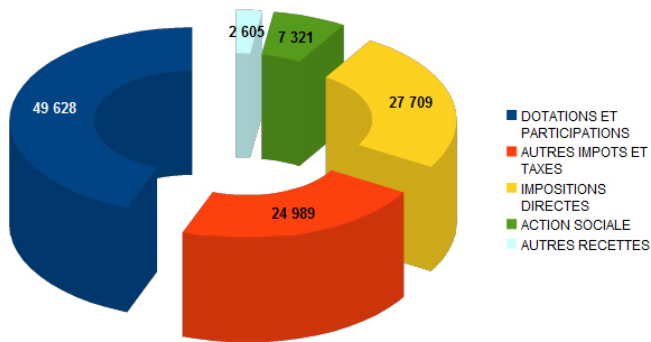
- les **dépenses obligatoires liées aux lois de décentralisation** : 52,2 M€

(Action sociale, transports scolaires, entretien des routes et des bâtiments, collèges, SDIS)

- les **dépenses obligatoires liées au fonctionnement** du Département : 38 M€

(Personnel, service informatique...)

- les **dépenses choisies par le Département** à la suite de décisions prises en assemblée 8,2 M€



# LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE

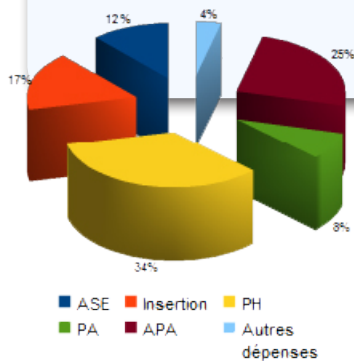
## Répartition du Budget 2014



BATIMENTS **1,8 M€**



SOLIDARITES **37,8 M€**



TRANSPORTS **6,9 M€**



ROUTES **15,5 M€**



SECOURS INCENDIE **3,5 M€**



COLLEGES **4,5 M€**



AIDE AUX COMMUNES **10,7 M€**  
Aménagement, travaux espaces publics...



AMENAGEMENT ECONOMIE **10 M€**



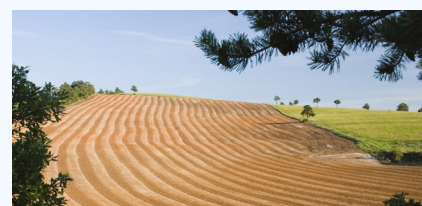
ENSEIGNEMENT SPORTS, CULTURE **2,4 M€**



TOURISME **4,1 M€**



TECHNOLOGIES NUMERIQUES **3,3 M€**



ENVIRONNEMENT, EAU, AGRICULTURE **3,9 M€**